

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS  
(PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL)

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

N° de délibération : 28/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf septembre à dix-huit heures, les membres du Comité du Pays Val de Loire Nivernais se sont réunis à Varennes-Vauzelles, suite à une convocation qui leur a été adressée par le Président du Pays Val de Loire Nivernais, conformément aux articles L2121-10 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE : 49 PRESENTS : 25 VOTANTS : 29
DATE DE LA CONVOCATION	11/09/2024
VOTE	POUR : 29 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**Étaient présents :**

Michel BARRIERE, Fabrice BERGER, Jean-Luc CLEAU, Philippe CORDIER, Françoise CROTTET-FIGEAT, Eliane DESABRE, Sylvie FAVERIAL, Christophe FRAGNY, Matthieu GABET, Rose-Marie GERBE, Eric GUYOT, Alain HERTELOUP, Gilles JACQUET, Julien JOUHANNEAU, Guillaume LARGERON, Emmanuel LOCTIN, Maurice MALETRAS, Dominique MAURIN, Jacques MERCIER, Alexis PLISSON, Patrick RAPEAU, Yves RAVET, Régine ROY, Sylvie THOMAS et Henri VALES

**Étaient représentés (pouvoirs) :**

Manuel DE JESUS a donné pouvoir à Eric GUYOT  
François DIOT a donné pouvoir à Rose-Marie GERBE  
Daniel GILLONNIER a donné pouvoir à Yves RAVET  
Denis THURIOT a donné pouvoir à Fabrice BERGER

Madame Sylvie FAVERIAL est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Décisions prises par délégation du Comité**

Par délibérations n°22-2020 du 24 septembre 2020 et 09-2022 du 2 février 2022, le Comité a donné délégation au Président pour signer des actes de gestion courante.

Le Comité doit être informé des décisions prises dans le cadre de cette délégation et prend acte des décisions suivantes :

Décisions du Président :

N°	Date	Objet
D 03-2023	22/07/2024	Recrutement d'une contractuelle sur le poste de chef de projet agriculture et agro-alimentaire, la nature des fonctions et les besoins du service le justifiant, et aucun fonctionnaire n'ayant pu être recruté
D 04-2023	09/09/2024	Recrutement d'une contractuelle sur le poste de chef de projet transition écologique, la nature des fonctions et les besoins du service le justifiant, et aucun fonctionnaire n'ayant pu être recruté

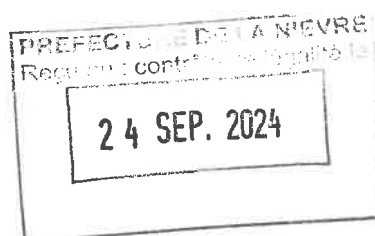
Marchés :

N°	Date de notification	Objet	Montant
24A001	09/09/2024	Désignation d'une structure animatrice ayant pour mission de mettre en œuvre le document d'objectifs des sites Natura 2000 : ✓ Vallée de la Loire et de l'Allier entre Cher et Nièvre : ZSC FR2600965 (ZSC) et FR2610004 (ZPS) ✓ Val de Loire nivernais : FR2600966 (ZSC) et FR2612010 (ZPS)	660 396 € TTC (sur 2024-2027)

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- prend acte des décisions prises par le Président par délégation du Comité.

Le Président,  
Eric GUYOT



**Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication**  
**Fait et délibéré en séance du 19 septembre 2024**